



La conservation in situ est le fait de préserver et de maintenir les espèces menacées, plantes et animaux dans leur milieu naturel.

La conservation in situ a vu le jour dans les années 1970-1980. Des réserves naturelles furent ainsi créées, permettant la préservation de la flore, de la faune et des paysages mais strictement interdites aux activités humaines. A l'époque, le développement économique et social du pays ou de la région n'était pas pris en compte, ce qui s'est révélé être une erreur. La réussite de la nouvelle conception de la conservation in situ est soumise à une condition sine qua non : la participation des populations locales à la préservation de leur patrimoine.

Le principe est expliqué dans l'article 8 de la Convention sur la biodiversité biologique (CDB), qui précise que ce mode de conservation « respecte, préserve et maintient les connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales qui incarnent des modes de vie traditionnels présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ».



Les peuples autochtones et les communautés locales ont donc un rôle important à jouer dans la conservation. En 1900, l'Inde comptait 40 000 tigres. En 1972, il n'en restait que 1800. La chasse et la destruction des forêts ont fait de ces animaux, une espèce en voie d'extinction. La chasse en Inde a été bannie en 1970. Une opération de sauvegarde des tigres a été lancée en 1973 par la création de réserves pour les tigres. Aujourd'hui il y a 3500 tigres en Inde. Cependant les populations locales continuent de braconner les tigres pour le commerce de leur peau. Les parcs zoologiques européens se sont mobilisés pour la sauvegarde des tigres par une grande campagne : la « Tiger Campaign » qui a notamment permis d'informer les populations locales.



De nombreuses zones dont la biodiversité est fortement menacée se trouvent dans les pays en voie de développement. Il est donc fondamental d'impliquer les populations locales, de leur fournir d'autres moyens de subsistance que les cultures sur brûlis qui détruisent irrémédiablement les forêts tropicales, la chasse abusive, ou encore le commerce.

Les parcs zoologiques participent de manière active à la protection des espèces par le biais de

programmes de recherche et de sauvegarde. Ils diffusent des informations auprès de leurs visiteurs sur les grands enjeux de notre planète. Ils recueillent des fonds qui permettent de financer de nombreux programmes de conservation dans les pays d'origine des animaux: préservation, protection, dénombrement des spécimens restants d'une espèce, création de réserves, lutte contre le braconnage, etc. Plus d'une cinquantaine d'espèces ont ainsi été réintroduites dans la nature dans les cinquante dernières années (Oryx d'Arabie, Tamarin-lion du Brésil, cheval de Przewalski, bison Américain, Outarde Canepetière, etc).

[>>> Les programmes de recherche et de sauvegarde dans le monde](#)